

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 avril 2013

DELIBERATIONS (Unanimité)

Projets

SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE –ADOPTION DU PERIMETRE

Le Conseil municipal invite le Préfet de l'Ardèche à valider le périmètre de Schéma de Cohérence Territoriale proposé par le Pays de l'Ardèche méridionale. Il serait composé des collectivités suivantes :

Communautés de communes :

- Berg et Coiron,
- Cévenne et Montagne Ardéchoises,
- Cévennes Vivaroises,
- Gorges de l'Ardèche,
- Pays de Beaume-Drobie,
- Pays des Vans,
- Vinobre ;

Communes :

Aizac, Antraïgues-sur-Volane, Asperjoc, Astet, Aubenas, Banne, Barnas, Beaulieu, Berrias-et-Casteljau, Burzet, Chassiers, Chazeaux, Chirols, Cros-de-Géorand, Coucouron, Fabras, Genestelle, Issanlas, Issarles, Jaujac, Joannas, Juvinas, Labégude, Largentière, Laurac-en-Vivarais, Labastide-de-Virac, La Bastide-sur-Besorgues, La Souche, Lachamp-Raphaël, Lachapelle-Graillose, Lalevade, Lanarce, Lavillate, Laviolle, Le Béage, Le Lac-d'Issarles, Le Roux, Lespéron, Malbosc, Mayres, Mazan-l'Abbaye, Meyras, Mezilhac, Montpezat-sous-Bauzon, Montréal, Orgnac-l'Aven, Pont-de-Labeaume, Prades, Prunet, Pereyres, Rocher, Sagnes-et-Goudoulet, Sanilhac, St-Alban-en-Montagne, St-Andéol-de-Vals, Saint-André-de-Cruzières, St-Cirgues-de-Prades, St-Cirgues-en-Montagne, St-Didier-sous-Aubenas, St-Etienne-de-Boulogne, St-Joseph-des-Bancs, St-Julien-du-Serre, St-Michel-de-Boulogne, St-Paul-le-Jeune, St-Pierre-le-Colombier, St-Privat, Ste-Eulalie, Tauriers, Thueyts, Ucel, Usclades-et-Rieutord, Uzer, Vagnas, Vals-les-Bains et Vesseaux.

« Si nous voulons développer des axes, il nous faut une échelle pertinente d'action, ce qui nous donnera du poids pour échanger avec des structures de même envergure », a précisé Jean Coffin. « Il serait en outre opportun que les limites du SCOT soient étendues aux communes rhodaniennes. », a-t-il ajouté.

RENOVATION DE LA CURE- ADOPTION DU PROJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Suite à l'étude du CAUE ayant acté la faisabilité de l'aménagement de deux logements communaux dans les murs de l'ancienne cure, le Conseil municipal mandate le Maire pour lancer l'appel d'offres afin de réaliser l'opération et demander les subventions.

NOUVELLE MAIRIE-EQUIPEMENTS CULTURELS : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe le Conseil que le projet serait éligible à Pilots 2013 à hauteur de 40 %. L'assemblée mandate Jean Coffin afin de demander les subventions afférentes auprès du Conseil général, ainsi qu'auprès d'autres partenaires financiers.

Finances

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION Année 2013

Les taux d'imposition fixés pour 2013 sont les suivants :

-taxe d'habitation : 7,65 %

-taxe foncière (bâti) : 11,70 %

-taxe foncière (non bâti) : 85,21 %

COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2012 – Approbation

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
COMMUNE		
RECETTES	(réalisé) 680 487,32	969 557,74
	(restes à réaliser) 102 500,15	
DEPENSES	(réalisé) 614 389,27	831 189,40
	(restes à réaliser) 510 458,50	
RESULTAT	+66 098,05	+ 138 368,34
SERVICE DES EAUX		
RECETTES	(réalisé)	397 257,62
	640 929,53	
	(restes à réaliser) 63 096,40	
DEPENSES	(réalisé)	254 567,14
	344 386,22	
	(restes à réaliser) 224 934,90	
RESULTAT	+ 296 543,31	+ 142 690,48

--	--	--

Le compte administratif et l'affectation des résultats du budget communal 2012 ainsi que ceux du budget service des eaux 2012 ont été approuvés à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2013

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 895 343 € et en investissement à 1 648 496,50 € pour le budget communal. Les prévisions du service des eaux sont de 497 440,48 € pour l'exploitation et de 721 227,19 € pour l'investissement. Les deux budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité.

Personnel communal

Le Conseil mandate le Centre de gestion 07 afin de négocier un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les événements suivants : décès, accident du travail, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire. Démarrage du contrat : 1^{er} janvier 2014, durée : quatre ans. L'adhésion restera facultative.

Voirie

SECURISATION DES ARRETS DE CARS –ADOPTION DU PROJET –DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Maire informe l'assemblée qu'une étude relative à la sécurisation d'aires d'arrêts de cars sensibles a été réalisée par la société Covadis à la demande du Conseil général de l'Ardèche et de la Région Rhône Alpes. Cette étude a mis en évidence la dangerosité de certains arrêts et notamment ceux des cars scolaires situés le long de la RD 104. A la suite de cette étude, une réflexion a été menée consistant à élaborer des propositions d'action pour sécuriser ces arrêts. Ainsi ceux de la Cave coopérative, des Audiberts, du Fez et de Chauliac.

Le Conseil Général appuie cette démarche en proposant un soutien financier à hauteur de 40 à 80 %. Le montant des travaux prévus s'élèverait à 177 929,90 €.

Le Conseil municipal adopte ce projet et autorise le maire à lancer l'appel d'offres et à effectuer la demande de subventions auprès du conseil général.

Eau et assainissement

SAGE – RENOUELEMENT CONVENTION

Le conseil municipal renouvelle sa participation à la mise en œuvre du programme d'action du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de l'Ardèche pour la période 2013-2014.

LE CLAP-CONVENTION DESTINEE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR LE PASSAGE EN TERRAIN PRIVE DE CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU POTABLE

La reprise d'un branchement en plomb a engendré la nécessité d'un passage en propriété privée (parcelle A1346), d'où l'établissement d'une convention de servitude de passage.

HAMEAU DES BERAUDOUX -EXTENSION DU PROJET AU RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Dans un souci de rationalisation, le Conseil valide le projet de renouvellement du réseau d'eau potable concomittamment à la réalisation des travaux d'assainissement au hameau des Béraudoux.

AVENANT N°1 – MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX REHABILITATION DES BRANCHEMENTS DE PLOMB

Suite à des imprévus techniques, des travaux supplémentaires concernant ce marché ont dû être effectués. Le montant estimé de ces travaux est de 10 052,80 € HT, portant le marché à 110794,44 € HT.

AVENANT N°1 –CONVENTION EXCEPTIONNELLE DE FOURNITURE D'EAU ENTRE L'ASA DU LIOPOUX ET LA COMMUNE DE VESSEAUX

Considérant l'extension de la période prévue pour le remplacement du forage, la convention de fourniture d'eau avec l'ASA est prolongée jusqu'au 31 mai 2013.

AVENANT N°1- CONVENTION TEMPORAIRE D'AUTORISATION DE PASSAGE ET D'UTILISATION D'UN TERRAIN PRIVE PARCELLE B2018-LE FAUGER

Toujours en relation avec le remplacement de la pompe de forage, il y a lieu de prolonger la convention de passage établie avec le propriétaire de la parcelle B2018 jusqu'à cette même date.

CONVENTION D'ACCUEIL DE LA RESIDENCE D'ARTISTE – AVRIL 2013

Le Conseil habilite le Maire à signer la convention d'accueil avec Format 07 qui acte une résidence d'artiste de Frédéric Werlé à Vesseaux, et permettra à ce dernier d'assurer une création sur la commune du 12 au 29 avril 2013. La Commune s'engage notamment à mettre à disposition pendant cette période la salle polyvalente et à assurer un soutien logistique. Format 07 s'engage à assurer diverses animations sur la commune.

RELEVÉ DE DÉCISIONS

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

La réforme des rythmes scolaires sera appliquée à la rentrée 2014. Jean Coffin a souligné l'intérêt de cette réforme. « Sa mise en place en 2013 aurait nécessité une démarche intercommunale », a-t-il précisé.

MAITRISE D'ŒUVRE LES BERAUDOUX : OUVERTURE DES PLIS

Objet du marché : extension du réseau d'eau usées –option : renouvellement du réseau d'eau potable

Consultation auprès de Naldeo, Geosiapp et RCI.

Ouverture des plis le 4 avril 2013 14h.

Résultat de consultation des entreprises

Naldeo : 4900 € HT – option : 2000 € HT

Géosiapp : 5950 € HT –option : 2200 €

RCI : 4600 € HT – option : 1790 € .

Le choix s'est porté sur RCI :4600 € HT +1790 € HT. Un levé topographique de 600€ a été décidé.

REMPLACEMENT POMPE DE FORAGE – INTERVENTION SUNFOR

Le chantier de remplacement de la pompe de forage nécessite l'intervention d'un prestataire extérieur à la SAUR, détentrice du marché. Cette intervention consiste notamment à descendre un outil adapté pour découper ou dévisser le tubage en acier afin de libérer le forage, elle est évaluée à 10 400 € HT.

DIVERS

Plusieurs plaintes portant sur le bruit Place Fernand Boiron le samedi soir ont été effectuées. A cet égard, la modification du règlement intérieur de la salle polyvalente a été évoquée.

